

Permission temporaire pour le maintien du parc temporaire de Fleur de Lys centre commercial pour 5 ans

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec (R.V.Q. 3075)

Activité de participation publique

Consultation écrite

Période

Du 4 au 10 mai

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier de Vanier, site Fleur de Lys centre commercial

Description du projet et principales modifications

Le requérant, Trudel Alliance, prévoit un projet de transformation du site Fleur de Lys, conforme à l'avant-projet de la Vision d'aménagement de la Ville pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne.

Par le biais d'un certificat d'autorisation, le requérant a aménagé à l'été 2021 un parc temporaire en façade ouest de l'aile du bâtiment donnant sur la rue Soumande. En outre, des œuvres murales ont été réalisées sur la façade principale du mur du bâtiment.

Toutefois, un certificat d'autorisation possède une échéance d'un an et ne peut être renouvelé. Afin de maintenir le parc temporaire, les aménagements ainsi que les œuvres murales pour cinq années supplémentaires, une permission temporaire doit donc être octroyée.

Le présent règlement de permission temporaire propose les mêmes aménagements et conditions qui sont actuellement rattachés au certificat d'autorisation déjà émis et en vigueur. Aucune modification des aménagements en place n'est prévue par le requérant et ne pourrait être amenée par la suite sans modifier le règlement de permission temporaire.

Les modifications réglementaires nécessaires à l'octroi de la permission temporaire sont disponibles dans le sommaire décisionnel.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=304

Participation

Personne-ressource :

Mme Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale.

Coordination de la consultation :

Mme Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Participation sur la page Web du projet

- 2 visiteurs ont fréquenté la page Internet de la consultation écrite.
 - 2 visiteurs ont consulté la documentation disponible et 2 citoyens ont apporté des commentaires ou des questions.
-

Questions et commentaires du public

Citoyen 1 : Le site temporaire actuel transforme très positivement les environs. Je fréquente l'endroit avec mon enfant en bas âge et aimerais continuer à le faire. Ce type d'espace est pour moi l'un des premiers balbutiements de la Vision Wifrid-Hamel-Laurentienne et il doit être préservé pour que cette vision fasse boule de neige. Il n'y a aucune raison de fermer ce site pour en refaire des espaces de stationnement. J'encourage la ville à songer à rendre ce site permanent, et à l'intégrer au réaménagement de la rue Soumande.

Citoyen 2 : Favorable au projet. Une excellente initiative dont l'autorisation se doit d'être prolongée !

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières, à la Direction générale et au conseil municipal.

Réalisation du rapport

Date

11 mai 2022

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne